

Tarifs licences Saison 2020-2021



DES PERMANENCES SE TIENDRONT :

Le mercredi 24 JUIN au terrain de foot de La Chapelle Thouarault de 17H à 19H

Le mercredi 1^{er} JUILLET au terrain de foot de L'Hermitage 17H à 19H

Le vendredi 10 JUILLET au terrain de foot de Cintré de 16H30 à 19H30



Paiement possible en ligne via le site de la FFF lors de la validation de votre licence (Possible en 3 fois).

Paiement possible par Carte Bancaire lors des permanences.

Apport d'un sponsor > 300€, licence offerte.



Catégories	Cotisations
U6 à U9	90,00 €
U10 à U13	115,00 €
U14 à U18	130,00 €
U19/Seniors	150,00 €
Vétérans Loisirs Foot à 11 ou à 7 en extérieur	105,00 €
Loisirs adultes (Futsal, Foot en marchant)	90 €
Loisirs enfants (Futsal, Foot en marchant)	70 €
Dirigeant(e) non-joueur avec enfants licenciés	½ tarif sur la licence la moins élevée d'un des enfants.
Joueur/Dirigeant(e)	½ tarif sur la licence du joueur.

15 € de remise pour 2 licences joueur d'un même foyer.

30 € de remise pour 3 licences joueur d'un même foyer.

Les licences seront validées par le club uniquement après le règlement total.

Règlement possible en plusieurs fois.

Merci de prévoir votre crayon

Contacts :

Fabien SOUCHET : 06 59 38 27 39- educateurfchcc@gmail.com

Philippe JOUET : 06 48 35 03 01- philippe.jouet@aliceadsl.fr

COMMENT ADHERER OU RENOUELER SA LICENCE ?

Pour renouveler votre licence pour la saison prochaine vous pouvez procéder de 2 façons :

1 – **Renouvellement dématérialisé** : renouvellement par internet

Le certificat médical : <https://footbretagne.fff.fr/wp-content/uploads/sites/12/bsk-pdf-manager/98aeb423ae4a4d236e875224fd1b9099.pdf>

il est valable pour une durée de trois saisons. Ce principe est applicable que si les deux conditions suivantes sont respectées pendant la période de trois saisons :

- l'intéressé doit conserver sa qualité de licencié d'une saison sur l'autre,
- L'intéressé doit répondre chaque saison à un questionnaire de santé et attester d'une réponse négative à toutes les questions.

Renouvellement dématérialisé :

Après réception du mail de la FFF dans votre boîte personnelle (si l'adresse mail en notre possession est correcte) suivre les différentes étapes pour renouveler votre licence

(Attention le mail peut se trouver dans vos spam).

Régler sa licence lors des permanences ou en ligne via FFF.

2- **Changement de club (Joueur muté) :**

Remplir une demande de licence via le lien [Formulaire](#)

après avoir répondu à un questionnaire de santé (disponible sur le site du club).

Régler sa licence lors des permanences.

Faire remplir le certificat médical sur la demande de licence :

4 mentions obligatoires : Nom du Médecin, Date de l'examen, Cachet et Signature du médecin. Attention : Le cachet doit être bien visible (encre noire).

Fournir une pièce d'identité (ou le livret de famille) pour que le club puisse la scanner

Fournir une photo d'identité (format papier ou numérique)

Régler sa licence lors des séances d'inscriptions.

Les mutations :

Dans le cas d'un joueur muté, il est demandé le paiement de la moitié de la valeur de la démission, en plus du montant de la cotisation, le club prend en charge l'autre moitié du coût de la démission. Pour sa deuxième saison au club, le club remboursera le joueur en question en opérant une moins value sur la cotisation à hauteur des frais de démissions versé la saison précédente.

U18 - U19 - SENIORS - VETERANS : Plus-value 45€ frais de démission sur licence de base. (1)

U16 - U17 : Plus-value 37,5 € frais de démission sur licence de base (1)

U13 - U14 - U15 : Plus value 25€ frais de démission sur licence de base (1)

(1) Somme déduite de la cotisation pour sa deuxième saison consécutive au club